

## [ENVIRONNEMENT – DÉCHETS]

Lyon, le 25 avril 2017



### COMMUNIQUÉ DE PRESSE

#### La valorisation des graves de mâchefer : une technique d'économie circulaire à encourager

**Les mâchefers sont les résidus solides récupérés en sortie du four des installations de traitement thermique des déchets non dangereux. Une fois préparés et maturés, ils peuvent être recyclés, notamment pour la création d'ouvrages routiers et de travaux publics comparables<sup>1</sup>. Cette pratique rigoureusement encadrée reste toutefois méconnue, alors qu'elle permet d'ores et déjà de recycler 2 millions de tonnes de graves de mâchefer chaque année. C'est pourquoi l'ANGM, AMORCE, la FNADE, le SVDU et l'UNPG saluent la publication de la plaquette d'information publiée par le CEREMA<sup>2</sup> en fin d'année 2016, qui doit être diffusée au plus grand nombre afin de permettre d'améliorer l'acceptabilité et la valorisation des graves de mâchefer dans les territoires où la situation est encore bloquée.**

Les mâchefers représentent 10 % du volume des déchets valorisés énergétiquement et 20 % de leur poids. Chaque année en France, 3 millions de tonnes de mâchefers sont produites par les 122 installations réparties sur le territoire. 2 millions sont recyclées après une phase de maturation et de préparation dans une Installation de Maturation et d'Elaboration (IME) sur laquelle elles sont transformées en graves de mâchefer. Elles viennent en remplacement de matériaux extraits de carrière et participent ainsi à l'atteinte de l'objectif de recyclage de 65 % des déchets que la France s'est fixé pour 2025 et, à plus court terme, aux objectifs concernant les chantiers de construction routiers (utilisation d'au moins 50 % de matériaux issus du réemploi, de la réutilisation ou du recyclage de déchets en 2017, 60 % à partir de 2020).

L'utilisation de graves de mâchefer en travaux publics bénéficie d'un encadrement réglementaire strict depuis plus de 20 ans qui fixe les critères environnementaux et de mise en oeuvre (arrêté ministériel de novembre 2011, guide SETRA d'octobre 2012 et note ministérielle de mars 2016).

---

<sup>1</sup> [Note DGPR aux DREAL du 29 Mars 2016 : Nature des ouvrages de travaux publics dont l'examen de l'acceptabilité environnementale est comparable aux ouvrages routiers.](#)

<sup>2</sup> <http://www.cerema.fr/>

Malgré cela, l'utilisation de graves de mâchefer en travaux publics soulève encore des blocages sur certains territoires souvent en raison d'une méconnaissance de ce matériau.

La plaquette intitulée « Les graves de mâchefers en technique routière : un matériau à valoriser ! » vise à améliorer la perception de ce matériau routier et à sensibiliser à son utilisation. Soutenue par le ministère de l'Environnement, elle a été rédigée en collaboration avec les organisations signataires de ce communiqué. Elle contient des informations sur les usages, apporte des réponses aux questions courantes et présente 4 retours d'expérience.

**Les organisations signataires appellent les donneurs d'ordre publics ou privés et tous les acteurs concernés à partager cette plaquette et à soutenir la valorisation des graves de mâchefer qui contribue directement au développement de l'économie circulaire en permettant de recycler des matériaux alternatifs qui n'auraient pas pu être valorisés autrement.**

Consulter la plaquette :

[http://partage.amorce.asso.fr/Plaquette\\_de\\_sensibilisation\\_a\\_l\\_utilisation\\_des\\_graves\\_de\\_ma\\_ch\\_e\\_fers-SFD00.pdf](http://partage.amorce.asso.fr/Plaquette_de_sensibilisation_a_l_utilisation_des_graves_de_ma_ch_e_fers-SFD00.pdf)

### **Contacts presse**

---

#### **AMORCE :**

**Julien BARITAUX** - Chargé de mission Relations Publiques

18 rue Gabriel Péri, 69100 Villeurbanne

Tél : 04 72 74 09 77 - Courriel : [jbaritaux@amorce.asso.fr](mailto:jbaritaux@amorce.asso.fr) - Site internet : [www.amorce.asso.fr](http://www.amorce.asso.fr)

#### **ANGM :**

**Patrick SZYMKOWIAK** - Vice-président en charge de la communication

7, rue Condorcet, 94430 Chennevières-sur-Marne

Tél : 01 49 62 12 54 - Courriel : [patrick.szymkowiak@angm.fr](mailto:patrick.szymkowiak@angm.fr) - Site internet : [www.angm.fr](http://www.angm.fr)

#### **FNADE :**

**Marie-Claire PEPIOT**, Responsable de la communication

33 rue de Naples - 75008 PARIS

Tél : 01 53 04 32 90 – Courriel : [mc.pepiot@fnade.com](mailto:mc.pepiot@fnade.com) - Site internet : <http://www.fnade.org>

#### **SVDU :**

**Séverine BATY** – Responsable communication

Tél : 01 44 70 63 90 - Courriel : [sbaty@fedene.fr](mailto:sbaty@fedene.fr) - Site internet : <http://www.incineration.org>

**UNPG** : [www.unpg.fr](http://www.unpg.fr)

### **A propos d'AMORCE**

---

Rassemblant plus de 850 adhérents (communes, intercommunalités, conseils départementaux, conseils régionaux, entreprises, fédérations professionnelles et associations) pour 60 millions d'habitants représentés, AMORCE constitue le premier réseau français d'acteurs locaux d'information, de partage d'expériences et d'accompagnement des décideurs en matière de politiques Energie-Climat des territoires (maîtrise de l'énergie, lutte contre la précarité énergétique, production d'énergie décentralisée, distribution d'énergie, planification) et de gestion territoriale des déchets (prévention, collecte, valorisation, traitement des déchets).

### **A propos de l'ANGM**

*L'Association Nationale pour l'utilisation des Graves de Mâchefers en travaux publics (ANGM) regroupe des sociétés du recyclage de Mâchefer d'incinération des Déchets Non Dangereux (MIDND), des collectivités et des experts techniques et représente aujourd'hui 1/3 de la production nationale recyclée. Elle a été créée en 2012 en vue de promouvoir le recyclage de la grave de mâchefer.*

### **A propos de la FNADE**

*La FNADE, Fédération Nationale des Activités de la Dépollution et de l'Environnement, est l'organisation professionnelle représentative des industriels de l'environnement. Elle regroupe 232 entreprises privées qui exercent dans le domaine de la gestion des déchets. Elle représente 51 416 salariés en France; 10,8 milliards d'euros de chiffre d'affaires ; 632 millions d'euros d'investissement, 2047 établissements. Elle est membre de la Fédération Européenne des Activités de la Dépollution et de l'Environnement (FEAD).*

### **A propos du SVDU**

*Le SVDU, Syndicat National du Traitement et de la Valorisation des Déchets Urbains et Assimilés, membre de la FEDENE, regroupe les principaux opérateurs de la valorisation énergétique des déchets ménagers en France (incinération, méthanisation, gazéification) ; soit, au total, 90 % de la capacité d'incinération du parc français. Le SVDU est également adhérent à la FNADE et au CEWEP.*

### **A propos de l'UNPG**

*L'Union nationale des producteurs de granulats (UNPG) est l'organisation professionnelle qui représente les producteurs de granulats (1800 entreprises, 2500 carrières et 15000 emplois directs). Les priorités d'actions de l'UNPG sont, à travers une approche pragmatique de l'économie circulaire, de garantir l'accès à la ressource minérale grâce à une démarche continue d'amélioration de l'environnement, de la sante sécurité et de la qualité des matériaux. La majorité des membres de l'UNPG adhère à la charte environnement des industries de carrières. L'UNPG est adhérente à la fédération UNICEM (Union nationale des industries de carrières et matériaux de construction).*